



**Plan pluriannuel d'actions et de travaux en faveur
des milieux humides et aquatiques (PPMHA)
de la vallée de la Seine Normande**

**Synthèse du PPMHA
sur le territoire de Seine Normandie Agglomération
2025 - 2034**

Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande

Un acteur pour la gestion des milieux humides et aquatiques

Les milieux aquatiques et humides apportent de nombreux bénéfices à l'Homme et ses activités : écrêtement des crues, recharge des eaux souterraines, épuration de l'eau, réservoir de biodiversité, stockage de carbone, support de valeurs culturelles, ressources et revenus. Le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande intervient sur l'axe Seine pour mettre en œuvre la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). En se basant sur la stratégie de gestion des milieux aquatiques et humides de la vallée de la Seine Normande (stratégie GEMA), le SMGSN élabore des plans opérationnels pour préserver et restaurer ces espaces remarquables : les PPMHA.

Les PPMHA

Plans pluriannuels d'actions et de travaux en faveur des milieux humides et aquatiques

Un outil de planification

Les PPMHA permettent aux structures en charge de la gestion des milieux aquatiques et humides de planifier dans le temps et l'espace les actions visant à préserver, gérer et restaurer ces milieux. Pour l'élaboration des PPMHA sur la Seine Normande, le SMGSN reçoit un soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

La méthodologie d'élaboration

Un guide méthodologique (2022), réalisé par le département de l'Eure et l'Agence de l'Eau Seine Normandie, détaille l'élaboration du PPMHA en 4 phases successives.



PHASE 1 : Etat des lieux et diagnostic de la zone d'étude

Qualification de l'état de milieux humides et aquatiques et identification des altérations. Cette phase s'appuie sur l'analyse de données bibliographiques et du diagnostic de terrain.

PHASE 2 : Diagnostic partagé, enjeux et objectifs

Partage du diagnostic réalisé avec les acteurs et identification des enjeux du territoire pour fixer les objectifs à atteindre à échéance du PPMHA.

PHASE 3 : Elaboration du programme d'actions

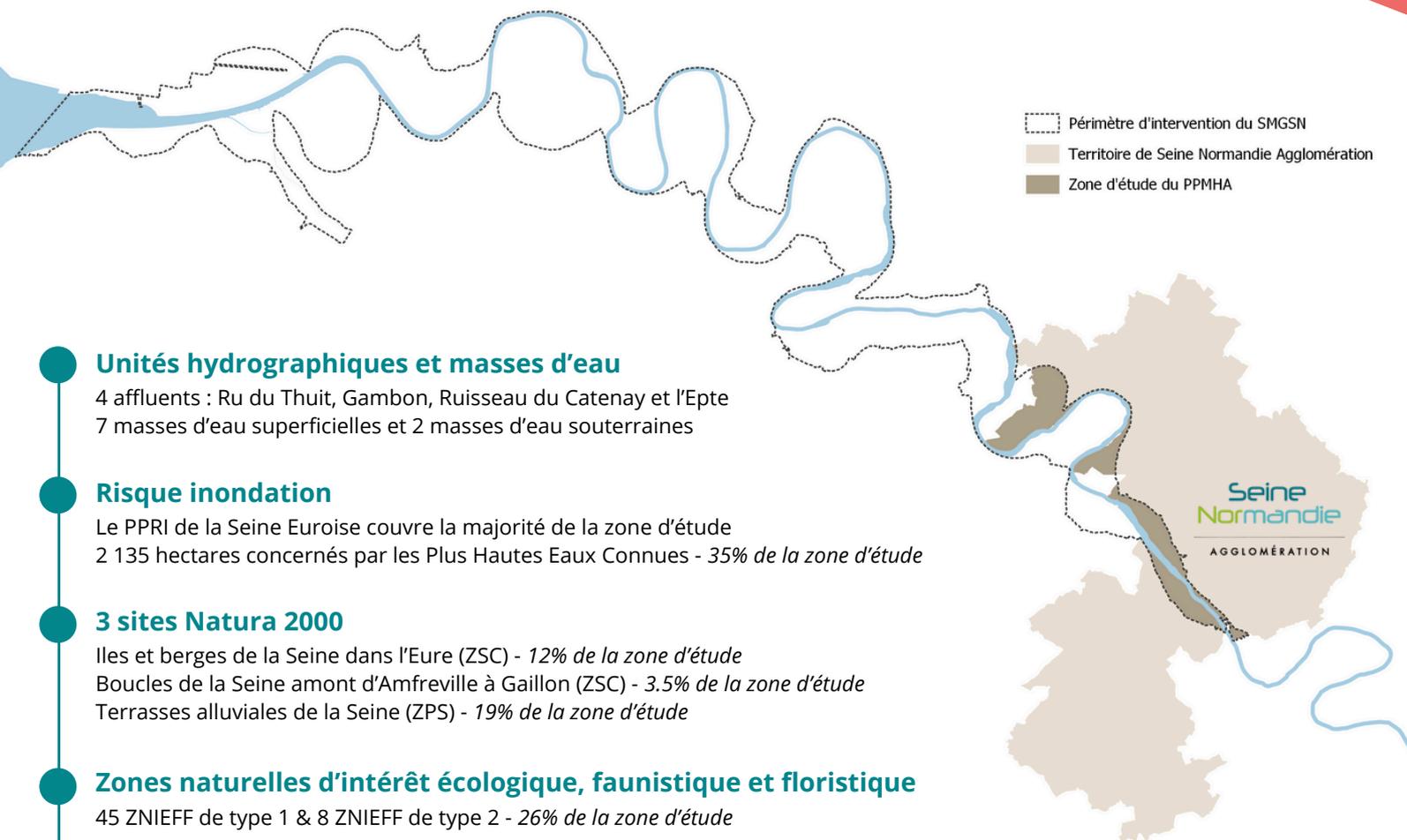
Définition et priorisation dans le temps et l'espace des actions à mettre en œuvre sur la durée du PPMHA.

PHASE 4 : Suivi et indicateurs

Définition des modalités de suivi de la mise en œuvre du PPMHA au moyen d'indicateurs adaptés.



La zone d'étude : territoire de SNA



Unités hydrographiques et masses d'eau

4 affluents : Ru du Thuit, Gambon, Ruisseau du Catenay et l'Epte
7 masses d'eau superficielles et 2 masses d'eau souterraines

Risque inondation

Le PPRI de la Seine Euroise couvre la majorité de la zone d'étude
2 135 hectares concernés par les Plus Hautes Eaux Connues - 35% de la zone d'étude

3 sites Natura 2000

Iles et berges de la Seine dans l'Eure (ZSC) - 12% de la zone d'étude
Boucles de la Seine amont d'Amfreville à Gaillon (ZSC) - 3.5% de la zone d'étude
Terrasses alluviales de la Seine (ZPS) - 19% de la zone d'étude

Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique

45 ZNIEFF de type 1 & 8 ZNIEFF de type 2 - 26% de la zone d'étude

Trame verte et bleue

655 hectares de réservoirs de biodiversité - 10% de la zone d'étude
2 046 hectares de corridors écologiques - 33% de la zone d'étude

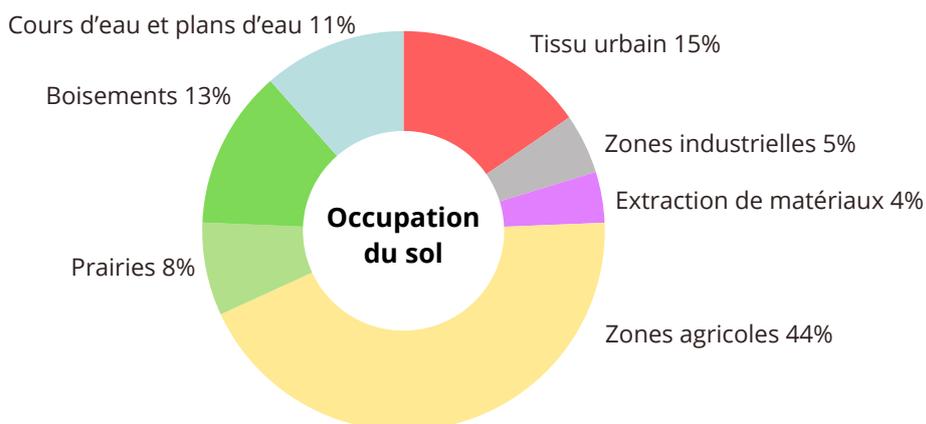
Domaine public fluvial

Environ 590 hectares sont gérés par Voies Navigables de France

Paysage et patrimoine historique

4 sites classés & 3 sites inscrits
14 monuments historiques (dont 7 sur la commune de Vernon)
3 zones de présomption de prescription archéologiques

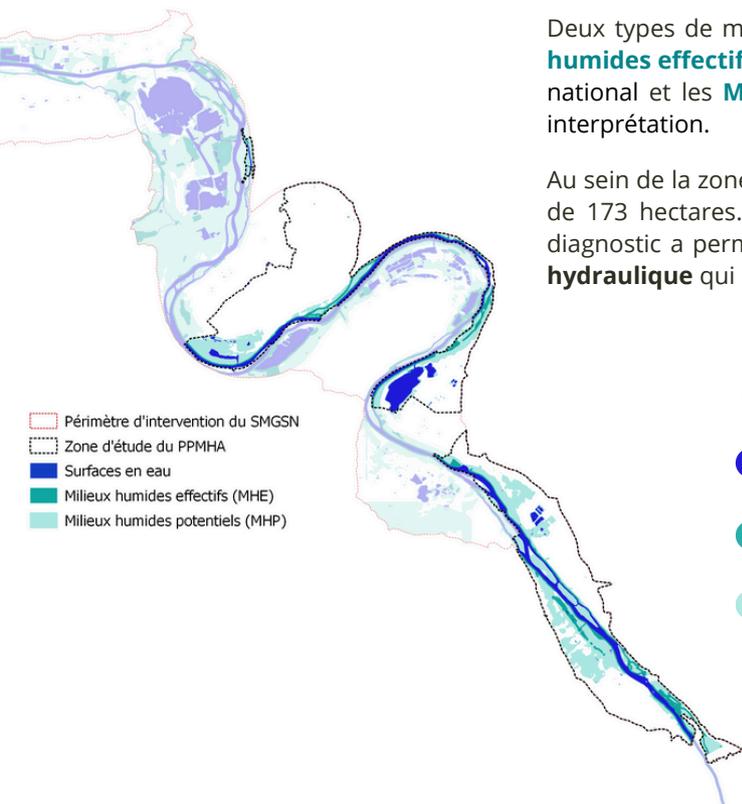
L'ensemble de la zone d'étude concerne 15 communes et s'étale sur **6 083 hectares**, soit 7.7% du territoire du SMGSN et 8.7% du territoire de SNA. Le régime hydraulique de la Seine sur ce secteur est de **type fluvial** (non soumis à l'influence des marées) et le tronçon de la Seine compte **46 km de berges** et **15 îles** (soit 270 hectares et 24 km de berges).



Diagnostic de la zone d'étude

Le diagnostic de la zone d'étude s'est déroulé entre mars 2023 et décembre 2024, au cours des différentes saisons, cela a permis la réalisation de relevés de végétations ainsi que la prise en compte des variations des niveaux d'eau au sein des annexes hydrauliques identifiées.

Milieux humides & aquatiques



Deux types de milieux humides sont recensés au sein de la zone d'étude : les **Milieux humides effectifs (MHE)** qui sont inventoriés sur le terrain conformément au référentiel national et les **Milieux humides probables (MHP)**, issus principalement d'une photo-interprétation.

Au sein de la zone d'étude, **9 plans d'eau** ont été identifiés recouvrant une surface totale de 173 hectares. A noter que la majorité de ces plans d'eau sont privés. De plus, le diagnostic a permis la mise en évidence de **47 mares**. Enfin, ce sont **10 km de réseau hydraulique** qui ont été cartographiés et décrits.

Répartition à l'échelle de la zone d'étude



Habitats naturels

Le diagnostic réalisé montre une **grande diversité d'habitats naturels** typiques des zones humides et aquatiques de la Seine Normande dont certains sont d'intérêt communautaire : boisements alluviaux, fruticées alluviales, roselières, mégaphorbiaies, prairies humides ou encore herbiers aquatiques. Les prospections ont également permis le pointage de **18 espèces végétales patrimoniales** et **14 espèces exotiques envahissantes**. Ces données viennent compléter celles qui ont été recensées sur les sites Natura 2000 et les ENS.



Berges de Seine

Le projet CONSACRE porté par le GIPSA entre 2018 et 2021 a permis la classification des berges de la Seine et des îles de la zone d'étude en quatre catégories :

A conserver>	53 385 m - 75,4 % des berges
A diversifier>	9 182 m - 13 % des berges
A renaturer en pied>	7 386 m - 10.4 % des berges
A renaturer entièrement>	852 m - 1.2 % des berges

Le travail d'un bureau d'études spécialisé sur le territoire de SNA dans le cadre de l'élaboration du PPMHA a permis d'apporter des compléments en recensant notamment les types d'aménagements présents : enrochements liés, maçonnerie, palplanches, pieux jointifs et tunage mais également les principales espèces végétales composant la ripisylve et les ouvrages présents.

Altérations

De nombreuses altérations ou dégradations ont été observées sur les zones humides et aquatiques prospectées. Ce sont **15 types d'altérations** qui ont été identifiées :

alt1 Milieux ouverts d'intérêt, en cours de fermeture

alt2 Gestion non adaptée

alt3 Présence de macro-déchets

alt4 Présence d'espèces végétales exotiques envahissantes

alt5 Envaselement / comblement de milieux aquatiques

alt6 Rupture de la trame bleue : mare ou réseau de mares isolés

alt7 Présence de vestiges d'ouvrages issus du génie civil

alt8 Présence d'espèces végétales inadaptées

alt9 Berges anthropisées

alt10 Erosion de berges

alt11 Déconnexion d'annexes hydrauliques

alt12 Drainage de zones humides

alt13 Remblayage de zones humides

alt14 Rupture de la continuité écologique

alt15 Déconnexion lit mineur / lit majeur



Comblement des milieux



Peupleraie



Espèce végétale exotique envahissante



Aménagement anthropique



Déconnexion d'annexe hydraulique

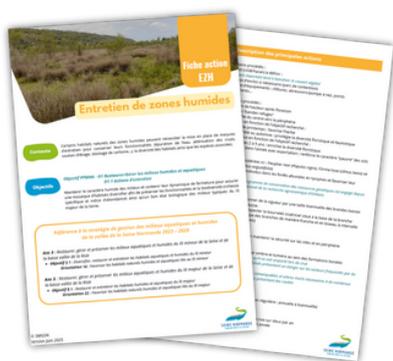


Drainage

Elaboration du programme d'actions

A partir des altérations, **16 actions** ont été déterminées dans le but de préserver et restaurer les milieux. Ces actions sont réparties en 5 catégories :

Chacune de ces actions est détaillée au sein d'une fiche technique, rappelant également les précautions à prendre, les coûts estimatifs et les financements envisageables.



Actions d'entretien

- E2-2 Gestion des macro-déchets
- E3 Gestion des espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE)
- EZH Entretien de zones humides
- EZA Entretien de la végétation des milieux aquatiques

Restauration de zones humides

- R1 Restauration de ripisylve
- R3 Restauration écologique de berges
- RZH-1 Réalisation d'un document de gestion
- RZH-2 Restauration du caractère humide des milieux
- RZH-3 Démolition de vestiges d'ouvrages
- RZH-4 Réalisation d'un document de gestion
- RZH-7 Restauration / création de mares
- RZH-8 Gestion des espèces inadaptées

Restauration de la continuité écologique

- RCE Restauration de la continuité écologique

Restauration de la connectivité latérale

- RCL-3 Restauration d'annexes hydrauliques / alluviales
- RCL-4 Restauration des zones de connexions latérales (ZCL)

Espaces en libre évolution

- EZH-3 Libre évolution

Maitrise foncière et d'usage

- MFU-1 Acquisition foncière
- MFU-2 Maitrise d'usage
- MFU-3 ORE

Zones de connexions latérales (ZCL)

Il s'agit d'**anticiper les impacts du changement climatique** en permettant une meilleure connexion entre la Seine et son lit majeur pour favoriser l'expansion des crues et/ou restaurer les milieux aquatiques et humides.

L'identification des ZCL se base sur le zonage réglementaire vert du PPRI de la Seine Euroise destiné à l'expansion des crues, mais également sur l'occupation du sol et la topographie à partir des données LiDAR 2022. Trois niveaux d'interventions sont possibles pour ces zones :

1. **Préservation** : pour les zones fonctionnelles qui correspondent à des espaces favorables déjà mobilisés
2. **Restauration** : pour les zones dont le fonctionnement est altéré qui correspondent à des espaces favorables non mobilisés (présence de remblais, merlons, peupleraies...)
3. **Aménagement de champs d'inondation contrôlée** : pour les zones où les usages sont à concilier avec une possibilité d'accompagnement et de compensation financière à étudier.

La mise en place de ces ZCL se fera avec les acteurs du territoire et dans un esprit de **maintien et/ou d'adaptation des usages en place**.

912 ha, soit 15% du territoire de la zone d'étude, sont concernées par la mise en place d'actions de préservation et/ou de restauration dans le cadre du PPMHA.

41 sites de restauration

- 4 sites à cheval avec l'Agglomération Seine Eure
- 233 hectares, dont 139 sur le lit mineur et 94 sur le lit majeur
- 13 communes concernées

17 zones de connexions latérales de la Seine

- 6 îles concernées
- 788 hectares
- 11 communes concernées

4 sites naturels sous gestion

- 2 sites du CEN Normandie
- 2 ENS du département de l'Eure
- 4 communes concernées

-  Périmètre d'intervention du SMGSN
-  Zone d'étude du PPMHA
-  Sites de restauration
-  Zones de connexions latérales
-  Sites naturels sous gestion (ENS, CEN...)



Fiches sites de restauration

Fiche zones de connexions latérales



Chacun des sites et ZCL identifiés dans le PPMHA possède une **fiche technique**, qui synthétise toutes les informations collectées lors de la phase de diagnostic et les propositions de gestion : surface, localisation, foncier (cadastre), analyse diachronique, description à partir des observations faites sur le terrain, photographies, enjeux, cartographie des zones humides et de la topographie (LiDAR), altérations, orientations de gestion, études complémentaires à mener.

Stratégie de programmation

Au regard du nombre de sites identifiés dans le PPMHA, une programmation est nécessaire afin de planifier, dans le temps et l'espace, les priorités d'intervention. Pour cela, une analyse multicritère a été réalisée.

Priorisation

Cette analyse prend en considération la dimension spatiale (une priorité est donnée aux plus grands sites), la catégorie d'action (une priorité est donnée aux actions de restauration) et l'intérêt patrimonial (une priorité est donnée aux sites couverts par Natura 2000 ou une ZNIEFF).

Programmation

Pour la programmation dans le temps des actions, une analyse a été réalisée sur la base de la priorisation, de la disponibilité du foncier et des usages en place.

Etudes globales

Afin d'améliorer les connaissances, d'ajuster au mieux les actions à mettre en place et de raisonner à une échelle globale, des études seront menées à l'échelle de la vallée de la Seine Normande sur des thématiques bien spécifiques telles que :

Les boisements alluviaux

Les herbiers aquatiques

Les bras secondaires de la Seine

La continuité écologique des affluents de la Seine

Les plans d'eau en vallée de Seine

Cartographie des zones humides

Les résultats de ces études viendront alimenter les PPMHA de la Seine Normande, dont celui de Seine Normandie Agglomération.



Pour plus d'infos

Rendez-vous sur notre site internet :



syndicat-seine-normande.fr

Pour nous contacter :



02 79 18 22 30



contact@smgsn.fr



Hôtel du Département
2 Quai Jean Moulin
76100 Rouen

